



AVIS PUBLIC
ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné par la soussignée, conformément à l'article 28 paragraphe 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, que la Ville de Val-d'Or a procédé à l'aliénation des biens ci-dessous décrits, dont la valeur excède 10 000,00 \$:

BIEN(S)	ADRESSE	ACQUÉREUR(S)	PRIX DE VENTE
Lot 2 299 063	4 ^e Avenue	Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or	242 000,00 \$
Lot 6 514 071	410, rue Giguère	9409-7763 Québec inc.	250 000,00 \$

Tous les lots mentionnés sont du cadastre du Québec.

DONNÉ à Val-d'Or, le 30 octobre 2024.

Signé

Me Mylène Grondin
Greffière